

L'épreuve de contrôle continu de sciences de gestion et numérique

L'épreuve de sciences de gestion et numérique en 1^{ère} STMG

En quoi consiste l'épreuve de sciences de gestion et numérique ?

- ➔ L'épreuve consiste en l'étude d'une thématique de gestion qui relève du programme de sciences de gestion et numérique. Par commodité, on peut désigner cette épreuve « étude de gestion ».

Cette étude de gestion doit-elle être problématisée ?

- ➔ Oui, l'étude de gestion consiste à traiter une problématique qui est tirée d'une ou plusieurs questions de gestion du programme. Pour rappel, les questions de gestion apparaissent dans la première colonne du programme du sciences de gestion et numérique.

Cette étude de gestion doit-elle s'appuyer sur des organisations réelles ?

- ➔ Oui, l'étude de la problématique choisie par l'élève doit être appliquée à une ou plusieurs organisations réelles.

Qu'entend-on par organisation ?

- ➔ Les organisations choisies par les élèves peuvent être des entreprises privées, des organisations publiques ou des organisations de la société civile (associations, fondations...).

Dois-je rechercher une liste d'organisations à proposer à mes élèves ?

- ➔ Non, le choix de la ou des organisation(s) support de l'étude de gestion fait partie de la démarche à mettre en œuvre par l'élève. Le professeur ne propose pas une liste d'organisations à choisir en début d'année.

Que faire pour les élèves qui connaissent mal les organisations ou manquent d'idées ?

- ➔ Pour leur recherche d'organisation(s), les élèves peuvent s'appuyer sur leur réseau familial ou sur un travail de veille sur l'actualité ou sur la presse spécialisée. Il est également possible de proposer un temps d'immersion dans une organisation pour que les élèves collectent la matière nécessaire à leur étude (cette possibilité s'inscrit dans le cadre d'une expérimentation portée par l'établissement).

L'étude de gestion portera-t-elle nécessairement sur des organisations proches du lycée ?

- ➔ Il n'y a pas de contrainte particulière sur la localisation des organisations. Une organisation proche de la réalité de l'élève pourra susciter une motivation plus grande et une prise de contact facilitée. Une organisation de taille nationale ou internationale sera plus documentée dans l'actualité ou la presse spécialisée.

Quelle est la production attendue de la part du candidat ?

- ➔ Le candidat doit rédiger un dossier d'étude de gestion. Ce dossier servira de support à une épreuve orale.

Que doit contenir le dossier ?

- ➔ La circulaire qui définit l'épreuve précise le contenu du dossier. Il doit préciser :
 - Les raisons du choix de la problématique
 - Les caractéristiques de la (des) organisation(s) choisie(s)
 - Les sources utilisées
 - La démarche d'analyse
 - Les conclusions de l'étude

Plusieurs élèves peuvent-ils travailler sur le même dossier ?

- ➔ Non, la définition de l'épreuve précise que l'étude de gestion est un travail personnel et individuel. Plusieurs élèves ne peuvent donc pas travailler en commun sur une même étude.

Quelle forme doit revêtir le dossier ?

- ➔ Le dossier est un document d'une dizaine de pages. Il peut prendre avantageusement la forme d'un document numérique. L'établissement détermine la forme la plus appropriée à son contexte.

Les 10 pages évoquées contiennent-elles des annexes ?

- ➔ Le dossier d'une dizaine de pages est une production de l'élève. Il peut également préparer des documents annexes qui viennent en appui de la présentation de son étude. Ces documents ne sont pas compris dans les 10 pages.

L'accompagnement des élèves dans la préparation de l'étude

Comment accompagner les élèves dans la préparation de l'étude ?

- ➔ Le professeur doit permettre à ce que chaque élève puisse réaliser son étude de gestion. Sans faire à la place de l'élève, le professeur :
 - conseille sur le choix de la problématique et de la (des) organisation(s),
 - apporte des méthodes de travail,
 - suit les réalisations individuelles,
 - prépare à l'épreuve.

Y a-t-il un calendrier à respecter dans la réalisation de l'étude ?

- ➔ L'étude se réalise tout au long de l'année de 1^{ère}. Il n'y a pas de calendrier précis. La réalisation du dossier est un travail par étapes qui se réalise sur plusieurs mois. L'épreuve orale a lieu durant la période de la 2^{ème} série d'E3C en classe de 1^{ère}. Afin d'obtenir quelques repères, vous pouvez trouver un planning indicatif sur le site de l'académie.

Comment l'élève peut-il choisir une problématique avant que ne soit traitée la partie du programme correspondante ?

- ➔ L'enseignant doit en effet pouvoir présenter assez rapidement l'ensemble des thèmes du programme. Au besoin, il faudra accompagner plus spécifiquement dans la définition d'une problématique. Il ne serait pas pertinent de se limiter aux seules questions de gestion traitées en classe.

Les élèves connaissent mal les organisations, comment les aider dans leur choix ?

- ➔ Pour leur recherche d'organisation(s), les élèves peuvent s'appuyer sur leur réseau familial ou sur un travail de veille sur l'actualité ou sur la presse spécialisée. Il est également possible de

proposer un temps d'immersion dans une organisation pour que les élèves collectent la matière nécessaire à leur étude (cette possibilité s'inscrit dans le cadre d'une expérimentation portée par l'établissement).

Faut-il intégrer le numérique dans le travail de l'étude ?

- ➔ La dimension numérique doit en effet être présente dans la réalisation et la présentation de l'étude. Les élèves doivent utiliser les outils numériques pour accompagner leur démarche (outils de recherche et de veille, espace de travail en ligne...). Ils peuvent s'orienter vers une problématique liée à des enjeux numériques ou de digitalisation des organisations. Enfin, ils doivent utiliser des outils numériques pour leur présentation.

Comment aider les élèves dans la recherche d'informations ?

- ➔ La recherche d'informations est une phase essentielle de la démarche à mettre en œuvre. Il convient de donner aux élèves les bonnes méthodes en lien avec les objectifs de l'éducation aux médias et à l'information (EMI). Un travail en collaboration avec un professeur documentaliste s'avère alors très pertinent.

Existe-t-il une méthodologie type pour encadrer le travail des élèves ?

- ➔ L'étude de gestion est un travail individuel. Le professeur accompagne l'élève mais aucun cadre de travail ne s'impose. Afin de faciliter cet accompagnement et de donner des repères aux élèves, un carnet de bord est disponible en téléchargement sur le site de l'académie.

Le déroulement de l'épreuve

Quelle est la forme de l'épreuve ?

- ➔ L'épreuve est sous forme orale et est évaluée dans le cadre du contrôle continu pour le baccalauréat.

Quelle est la durée de l'épreuve ?

- ➔ L'épreuve dure 20 minutes. Le candidat présente son étude de gestion pendant une durée maximale de 10 minutes, puis il y a un entretien avec l'interrogateur.

Si le candidat fait un exposé de moins de 10 minutes, l'entretien doit-il compenser la durée ?

- ➔ Oui, l'épreuve dure 20 minutes. Il convient d'ajuster le temps d'entretien à la durée de l'exposé (qui ne doit pas dépasser 10 minutes).

Qui interroge les élèves ?

- ➔ Les candidats sont interrogés par un professeur qui enseigne les sciences de gestion et numérique et qui n'est pas le professeur des élèves (pour tout enseignement). Le professeur ne connaît pas les candidats.

Les élèves peuvent-ils être interrogés par un autre professeur du lycée ?

- ➔ Oui, les élèves peuvent être interrogés par un professeur du lycée s'il enseigne les sciences de gestion et numérique pour une autre classe et s'il n'est pas professeur des candidats, y compris pour un autre enseignement.

Que se passe-t-il si un seul professeur assure l'enseignement de sciences de gestion et numérique dans l'établissement ?

- ➔ Dans ce cas, les élèves sont interrogés par un professeur de sciences de gestion et numérique d'un lycée voisin. Ce sont les établissements qui convoquent les professeurs concernés, sur proposition du service des examens.

A quel moment a lieu l'épreuve orale ?

- ➔ L'épreuve orale d'étude de gestion doit se dérouler dans la période dédiée à la 2^{ème} série d'E3C de la classe de 1^{ère}. Dans l'académie de Strasbourg, cette série d'épreuves se déroule entre le 27 avril et le 29 mai 2020. Les notes doivent être remontées avant le 3 juin 2020.

Les élèves sont-ils convoqués à cette épreuve ?

- ➔ Oui, les élèves sont convoqués pour l'épreuve par le chef d'établissement.

Une circulaire académique organisera-t-elle cette épreuve ?

- ➔ Non, l'organisation des épreuves de contrôle continu relève de la compétence des établissements.

Quels sont les critères d'évaluation ?

- ➔ Les critères d'évaluation sont définis dans une grille d'évaluation qui s'applique au niveau national. Pour chaque critère, l'interrogateur détermine le degré de maîtrise sur une échelle de 4 niveaux. Un modèle de grille d'évaluation est disponible sur le site de l'académie.

Quel est le poids de cette épreuve dans le baccalauréat ?

- ➔ Cette épreuve est assortie d'un coefficient de 5 sur un total de 100. Elle fait partie des épreuves de contrôle continu (40/100). Les notes inférieures à 10/20 sont prises en compte.

La note obtenue est-elle communiquée aux élèves ?

- ➔ Non, l'interrogateur ne doit pas communiquer la note aux candidats. La note ne sera définitive qu'après la tenue de la réunion d'harmonisation. Les notes d'E3C sont ensuite communiquées aux candidats. La réunion d'harmonisation aura lieu entre le 8 et le 12 juin 2020.